

# Subventions à la pêche artisanale: Le plaidoyer de la CAOPA en faveur du secteur

**Des acteurs du secteur de la pêche artisanale africaine se sont réunis les 14 et 15 mai 2019 à Dakar pour partager l'expérience sur les subventions à la pêche et au développement durable.**

Le but est de soutenir les membres de l'organisation mondiale du commerce (OMC) de la région dans leur effort visant à négocier avec succès de nouvelles disciplines relatives aux subventions à la pêche à l'OMC.

La rencontre de 48 heures a été organisée par l'International Institute for Sustainable Development (IISD) en partenariat avec le Ministère du Commerce, de la Consommation, du Secteur Informel et des PME du Sénégal, The Pew Charitable Trusts, le Centre pour le commerce, l'intégration et le développement (Enda CACID) et le Réseau sur les politiques de pêche en Afrique de l'Ouest (REPAO).

Le Président de la Confédération africaine des organisations professionnelles de la pêche artisanale (CAOPA) a fait un exposé sur le thème, « *Subventions à la pêche et développement durable : Quelles leçons tirer de l'expérience des acteurs du secteur de la pêche?* ».

Dans sa présentation, M. Gaoussou Gueye a rappelé l'importance de la pêche artisanale en Afrique. Selon lui, 12,3 millions de personnes travaillent dans la pêche en Afrique, y compris plus de 7,5 millions d'hommes et 2,3 millions de femmes dans la pêche artisanale.

En Afrique subsaharienne, le poisson représente en moyenne 22 % de l'apport en protéines, et dans certains pays, ce niveau dépasse 50 %, a-t-il indiqué.

Parlant des subventions et la durabilité dans la pêche artisanale africaine, le numéro un de la CAOPA fait remarquer que la « *la transparence reste la clé pour la gestion durable des ressources* ». Aussi, ajoute-t-il, la notification des subventions devrait s'appliquer à tous les pays sans exception, comme l'exige le **standard FiTI**. La transparence devrait être pour tous les programmes de subventions tout au long de la chaîne de valeurs, pas seulement la capture (par exemple, les usines de transformation).

Prenant un cas typique du Sénégal, le conférencier souligne que 10.000 moteurs ont été offerts à des acteurs sans reprise des anciens moteurs. Ceci a eu pour conséquences, l'explosion de l'effort de pêche et une incohérence avec la politique gouvernementale de réduire l'effort de pêche artisanale.

**Du cas du carburant détaxé**

Le Président de la CAOPA trouve que *« l'utilisation de carburant détaxé est importante pour que la pêche artisanale africaine contribue pleinement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Mais, il y a un manque de contrôle, donc la chose est difficilement justifiable dans le cas de la pêche INN (illégale, non déclarée, non autorisée) et des stocks considérés comme surexploités »*.

S'agissant du traitement différencié pour la pêche artisanale des pays en développement à l'OMC, M. Gueye note que la pêche artisanale durable doit se faire sur la base des critères des directives de l'organisation mondiale pour l'agriculture (FAO). Sinon, ajoute-t-il, les législations nationales peuvent étendre la définition de la pêche artisanale à des catégories qui en sont exclues aujourd'hui.

Car, *« sans aménagement d'une pêcherie, les subventions à la pêche (industrielle et artisanale) vont résulter en une surexploitation, donc pas de subvention en l'absence d'aménagement de la pêche»*. C'est pourquoi il attire l'attention sur les captures exportées. A ce stade, Gaoussou Gueye s'est interrogé si on n'est pas en train de subventionner le consommateur étranger.

Gaoussou Gueye, au nom des acteurs de la pêche artisanale plaide pour que *« les subventions dans la pêche servent avant tout à développer les services bénéficiant à toute la communauté côtière. Parce que les communautés côtières, surtout les femmes, sont aujourd'hui oubliées des gouvernements qui investissent peu dans les services et infrastructures au niveau des communautés côtières: accès à l'électricité (solaire), à l'eau potable, sanitaires, écoles, etc.»*

Pour clore, il a sollicité que l'argent public puisse aider à améliorer cette situation.

Faut-il préciser que les trois principales questions lors de la rencontre de Dakar sont les suivantes:

Quelle est la situation générale des pêcheries maritimes et des politiques de subvention dans le monde, et en particulier en Afrique de l'Ouest ?

Quel impact les règles de l'OMC sur les subventions à la pêche pourraient-elles avoir sur les politiques de subventions et la pêche en Afrique de l'Ouest, et quelles sont les implications potentielles pour la région et ses divers acteurs ?

Comment un accord peut-il être conçu de manière à refléter les intérêts des pays d'Afrique de l'Ouest et favoriser le développement durable dans la région?

**Mamadou Aliou Diallo**